



Déclaration de performance extra-financière

Exercice clos au 31 décembre 2019

La transposition, en droit français, de la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières, a donné lieu à l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n°2017-1265 du 9 août 2017.

Concrètement, les sociétés les plus importantes, atteignant les seuils prévus par les dispositions de l'article R.225-104 du Code de commerce, doivent, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2017, présenter dans leur rapport de gestion une « *déclaration de performance extra-financière* » regroupant un certain nombre d'informations de nature sociale et environnementale.

Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont l'avis est ensuite communiqué aux actionnaires.

C'est l'objet de la présente Déclaration de performance extra-financière.

I- Présentation du Groupe UGC et son modèle d'affaires

La présentation du Groupe UGC

Le groupe UGC est l'un des groupes importants d'exploitation cinématographique en France et en Belgique ; c'est aussi un acteur dans les domaines de la production et de la distribution cinématographique, et plus récemment dans celui de la production télévisuelle.

UGC privilégie une implantation au centre-ville des grandes agglomérations et dans les espaces en renouvellement urbain. UGC Ciné Cité Les Halles est le 1^{er} cinéma du monde en terme de fréquentation en 2017 et le 1^{er} diffuseur de films Art et Essai en France.

En 2000, UGC innove en créant une formule de cinéma illimitée avec la carte d'abonnement UGC Illimité qui sera ensuite déclinée en Belgique en 2002 (UGC Unlimited) et en 2007 en une carte UGC Illimité 2 pour assister aux séances à deux, et enfin, depuis février 2016, dans une version réservée aux moins de 26 ans.

Aujourd'hui, UGC est en France le premier diffuseur de films étrangers en version originale et la part de marché des films européens y est supérieure à la moyenne nationale.

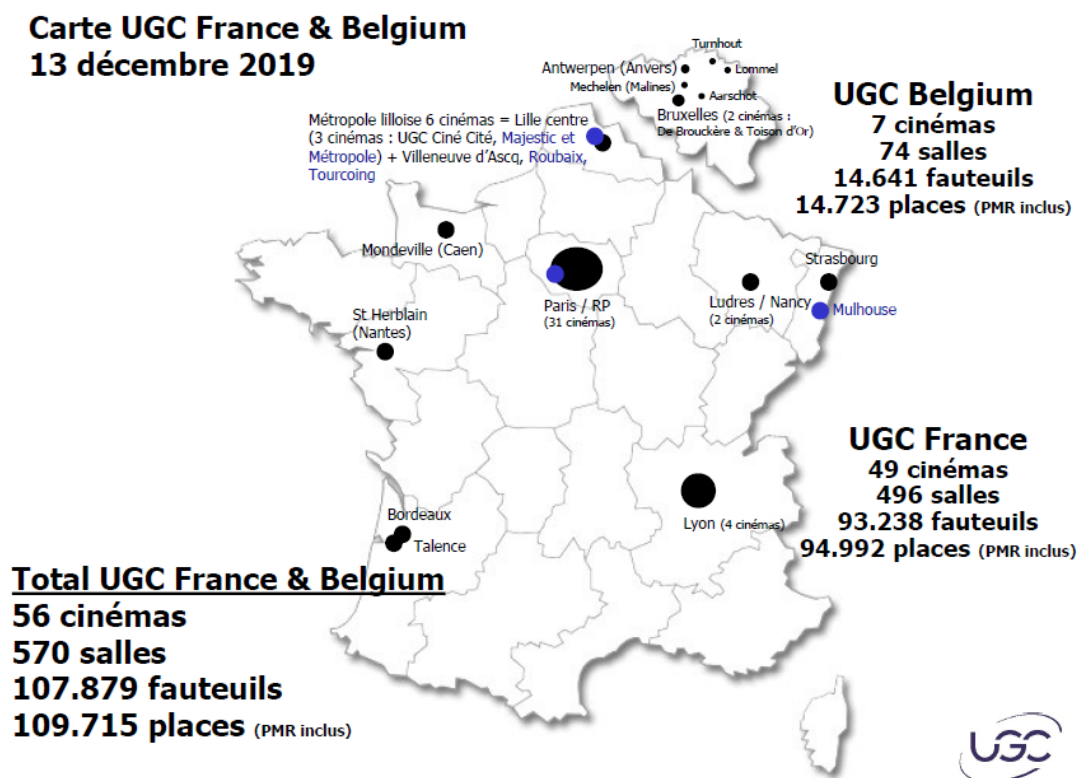
Le modèle d'affaires du Groupe UGC

(i) Les ressources

Capital financier	- les capitaux propres de l'entreprise - les financements bancaires ou obligataires - les redéploiements de certains actifs de l'entreprise
Capital industriel	UGC est propriétaire des fonds de commerce des cinémas qu'elle exploite, ainsi que de l'ensemble de ses équipements spécifiques cinéma (projecteurs, écrans, fauteuils ...)
Ressources naturelles	UGC utilise les matières premières nécessaires au fonctionnement de ses salles de cinéma, à la production et à la distribution des contenus ou encore à la construction et l'aménagement immobilier et mobilier de ses cinémas
Capital intellectuel	-Le savoir-faire éditorial -La production et la distribution de contenus -portefeuille de marques
Capital humain	-Compétences et talents des collaborateurs, des producteurs, des auteurs, -formation et développement de compétences -égalité des chances et diversité

(ii) Les activités

L'exploitation cinématographique¹



¹ Mouvements 2019

- 06/03/2019 (sem. 10) : ouverture UGC Ciné Cité Vélizy (18 salles/3.801 places) après fermeture d'UGC Vélizy (7 salles/1.041 fauteuils) le 05/03/19 (sem.09)
- 12/04/2019 : reprise du circuit C2L (9 cinémas/45 salles)
- 26/06/2019 (sem. 26) : ouverture UGC Ciné Cité Parly (12 salles/2.199 places)
- 02/07/2019 (sem. 26) : fermeture UGC Toulouse (9 salles/1.476 places)
- 10/07/2019 (sem. 28) : acquisition des 2 cinémas de Lille (Majestic et Métropole) et cession des cinémas Ciné Lumières d'Armentières et Palace de Cambrai (rachetés à C2L le 12/04/19)
- 27/11/2019 (sem. 48) : ouverture des 6 salles supplémentaires d'UGC Ciné Cité Créteil (844 places)
- 13/12/2019 (sem. 50) : ouverture de la salle supplémentaire d'UGC Talence (110 places)

Le groupe UGC propose à ses clients Grand Public de nombreux produits et programmes tels que la carte UGC Illimité en France et la carte UGC Unlimited en Belgique permettant un accès illimité au cinéma, la Carte UGC (ou UGC +) permettant de charger des places de cinéma à tarif préférentiel, des labels visant à promouvoir la diversité de sa programmation ou encore un programme de retransmission en direct ou en différé d'œuvres lyriques et chorégraphiques dans certaines salles de son réseau. En outre, les clients français ayant adhéré au Club UGC sont récompensés de leur fidélité et peuvent accéder à tous les avantages qui leur sont réservés (points fidélité, tarifs préférentiels ...).

Le groupe UGC propose également à ses clients BtoB d'accéder aux programmations UGC grâce à la carte UGC solo (une place) ou la carte UGC Blue (réservée à la France, carte rechargeable pour l'acquisition de places dématérialisées).

La production et la distribution cinématographique et télévisuelle

Le groupe UGC, au travers de sa filiale UGC Images, développe également une activité de production et de distribution, s'imposant en tant qu'acteur de la création cinématographique dans toute sa diversité, des comédies populaires à succès telles que *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?* de Philippe de Chauveron (le plus grand succès de 2014 mais aussi 7^{ème} succès des films français de tous les temps avec plus de 12 millions d'entrées) et sa suite en 2019 (premier film français de l'année avec 6,7 millions d'entrées), aux grands films d'auteurs comme Jacques Audiard (UGC a distribué tous ses films depuis 15 ans) ou Terrence Malick (*Une vie cachée* en 2019).

Depuis 2016, UGC Images a également lancé une activité de production audiovisuelle, par le biais de 5 structures de production en France et au Royaume Uni qui produisent pour les principaux diffuseurs français et internationaux (chaînes de télévision : TF1, France Télévision, M6, etc, et plateformes : Netflix et Amazon notamment). Les premières fictions diffusées en France sur TF1 ont été des succès d'audience historiques.

II- Présentation des principaux enjeux RSE

Méthodologie de l'analyse des risques et résultats

Identification de l'univers des risques RSE

L'univers des risques RSE identifiés par UGC, composé de 14 risques, se base sur un benchmark et des référentiels sectoriels (SASB), sur les principaux risques identifiés par les agences de notation extra-financière (DJSI, MSCI).

Cotation des principaux risques RSE

Les 14 risques RSE de l'univers d'UGC ont été cotés sur leur gravité et leur fréquence :

- la gravité est évaluée sur 3 critères (réputation, financier, opérations). Chacun de ces critères est coté sur 4 niveaux (limité, significatif, critique, catastrophique). La note maximale des 3 critères est retenue comme note de gravité finale pour le risque concerné ;
- la fréquence est cotée sur 4 niveaux également (limité, significatif, critique, catastrophique).
- Cette méthodologie de cotation est alignée sur celle utilisée pour la cartographie des risques Groupe.
- La maîtrise n'a pas été cotée dans le cadre de cet exercice.
- La cotation des 14 risques RSE a été effectuée par les principales directions du Groupe lors d'un atelier de travail : Direction Financière, Direction Juridique, Direction des Ressources Humaines, Direction des Travaux, Direction de l'Exploitation, Audit Interne.
- 7 risques RSE parmi les 14 risques de l'univers ont été évalués comme étant significatifs.

La présente déclaration de performance extra-financière fait mention des politiques, plans d'action et indicateurs du groupe UGC (France et Belgique).

(i) Le capital humain chez UGC

a) Mixité et diversité dans l'entreprise

En tant que partenaire social, le groupe UGC s'implique dans la **lutte contre toutes les formes de discrimination**.

Après avoir négocié sur l'ensemble des thèmes relatifs à l'égalité professionnelle visés à l'article L.2242-5 du code du travail, le Groupe UGC a signé en 2018 pour la France un Accord relatif à la **promotion de la diversité et l'égalité des chances** au travers duquel UGC et les organisations syndicales ont souhaité promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES (France). A cet effet, les objectifs définis pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes sont de :

- (i) garantir l'égalité de traitement des candidatures à chaque étape du processus,
- (ii) accroître la promotion professionnelle et notamment favoriser l'accès des femmes aux métiers de l'encadrement,
- (iii) garantir l'égalité salariale à situation comparable et
- (iv) favoriser une meilleure conciliation vie privée & vie professionnelle pour éviter les freins à l'évolution professionnelle, et mieux prendre en compte la parentalité,

Des **actions de sensibilisation et de communication** sont mises en place en France pour la promotion de l'Accord relatif à la **promotion de la diversité et l'égalité des chances** :

- (i) Présentation des enjeux de la diversité au sein d'UGC, relayés par les Responsables RH de proximité, et par des campagnes de sensibilisation,
- (ii) La présentation de l'accord et de ses objectifs (affichettes A3, flyers...)
- (iii) La diffusion des bonnes pratiques à mettre en œuvre au travers de la formation sur le nouvel outil informatique de gestion des candidatures
- (iv) La diffusion des dispositions relatives à la conciliation vie privée & vie professionnelle auprès des managers sur le site intranet et via l'actualité RH.

Indicateurs clés

En France	2018	2019
Parité homme/femme	48% femmes-52% hommes	49% femmes-51% hommes
Parité homme/femme dans le management	na	40% femmes-60% hommes
Index égalité H/F	80/100	94/100 ²

En Belgique		2019
Parité homme/femme		50% hommes - 50% femmes

b) Qualité de vie et santé et sécurité au travail

Le Groupe UGC qui emploie près de 1.500 personnes³ sur les 49 cinémas français et 280 personnes sur les 7 cinémas belges, s'engage à garantir la qualité de vie, la santé et la sécurité au travail:

- (i) **En privilégiant un service personnalisé:** La stabilité du personnel est le résultat de la volonté d'une entreprise qui, depuis toujours, **place ses collaborateurs au cœur de son développement**. Dans un monde de plus en plus automatisé, UGC met un point d'honneur à **maintenir dans ses salles une présence humaine**, indispensable à un service personnalisé et de qualité. Ainsi, plus de 95 % des salariés en France disposent d'un contrat à durée indéterminée; la durée de l'ancienneté est de 8 ans : 7 ans dans les cinémas et 12 au siège. En Belgique, avec 38% de contrat à durée indéterminée, l'ancienneté moyenne est de 4,8 années (étudiants compris) et de 7,7 années pour le siège.
- (ii) **En valorisant les compétences et développant les talents** : parce que la formation contribue à l'épanouissement et à l'évolution individuelle de chacun au sein du Groupe, parce qu'elle permet d'anticiper les évolutions des métiers et d'assurer ainsi la pérennité des emplois, UGC encourage la formation de ses collaborateurs. En 2018, UGC, en France, a consacré 2,44%⁴ de sa masse salariale à la formation. L'objectif: faciliter **le développement des compétences et notamment la polyvalence**, clé d'une évolution plus aisée pour les personnes travaillant dans les salles.

² L'évolution de l'index égalité Homme-Femme entre 2018 et 2019 est due à la mise en place du suivi des retours de congés maternité.

³ Effectifs présents au 31/12/2019, CDD et CDI.

⁴ Information 2019 non disponible au jour de l'établissement de la DPEF.

- (iii) **En conjuguant sécurité et sérénité:** pour UGC, chaque salarié est un ambassadeur de la politique éditoriale et commerciale de l'entreprise. L'exercice de cette mission dépend de la qualité de vie au travail, et, en premier lieu, de la sécurité. Ainsi, en 2018, 33%⁵ du volume total de la formation en France est dédié à la sécurité des biens et des personnes . Thématique importante, le stress au travail a été intégré au sein d'un accord collectif conçu en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux en France. En Belgique, 30% du volume d'heures de formation ont été consacrées à la prévention et à la sécurité.
- (iv) **En veillant à la qualité de vie au travail:** le Groupe UGC est convaincu que la qualité des services qu'il offre à ses spectateurs est indissociable de la qualité de vie de ses salariés au travail. Offrir des conditions de travail adaptées et sécurisées passe notamment par l'ergonomie des postes de travail.
- (v) **En créant une Charte des spectateurs:** soucieux de créer des conditions apaisées d'utilisation des salles, UGC a rédigé en 2000 une Charte des spectateurs destinée à sensibiliser les publics sur leurs comportements au sein des cinémas; dans le même esprit, le Groupe a mis en place une procédure de gestion des incivilités et des agressions pour aider les managers à appréhender chaque situation dans de bonnes conditions (mise en place d'un module de formation spécifique).
- (vi) **En entretenant et améliorant la relation client:** la relation avec les spectateurs est inhérente du service client. Maillon essentiel du fonctionnement du Groupe, elle se doit de prendre en compte les attentes, besoins et problématiques des spectateurs, et de relayer l'information auprès des différents services dédiés.
- (vii) En France, mise en place du CSE et de la CSSCT (signature d'un accord d'entreprise en mai 2019).

Indicateurs clés⁶

	2017	2018	2019
Taux de Fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures payées)	2017 : TF = 25,53	2018 : TF = 24,17	France : 35,19 Belgique : 12,79
Taux de gravité AT (nombre de jours d'arrêt en raison d'AT par millier d'heures payées)	2017 : TG = 1,45	2018 : TG = 0,83	France : 1,09 Belgique : 0,59

(ii) La diversité et la responsabilité des contenus

La promotion de la culture auprès du plus grand nombre est intrinsèquement liée aux activités et aux valeurs du Groupe UGC.

⁵ Information 2019 non disponible au jour de l'établissement de la DPEF.

⁶ Le calcul des taux de fréquence et de gravité utilise le nombre d'heures payées et non le nombre d'heures travaillées en raison de la disponibilité de la donnée. Le nombre de jours d'arrêt en raison d'AT est calculé en jours calendaires, non proratisés au temps de travail, ce qui entraîne une surestimation non quantifiée de ceux-ci.

Le Groupe UGC s'attache à proposer une offre élargie :

- **En diffusant plus de 1.550 films par an** (1074 en 2019) : tout au long de l'année, UGC veille à structurer une offre de films particulièrement diversifiée (des productions « grand public » aux films « art & essai », une mise en avant de la VO, partenariats en Belgique avec le BRIFF (*Bruxelles International Film Festival*), et le Centre Culturel de Turnhout et plus particulièrement l'ASBL MoOov qui est le premier diffuseur/animateur de films d'auteur et art & essai en Flandres) et également organisateur du festival Mooov accueilli chez UGC, à destination d'un public le plus large possible.
- **En mettant en place des labels pour distinguer la qualité singulière d'un film** : le label des spectateurs UGC (film recommandé par les abonnés UGC Illimité, passionnés de cinéma), UGC M (film « coup de cœur » d'UGC, à voir absolument), UGC Family (film pour petits et grands, à partager en famille), Découverte UGC (film sélectionné par les programmeurs d'UGC, à découvrir sans tarder), UGC Culte/Kult (film du répertoire présenté lors d'une soirée dédiée), séances UGC Doc.
- **En programmant des séances pour les malentendants** (films en VFSTF – version française sous-titrée en français) dans la plupart des cinémas UGC en France (195 films pour 6 161 séances en 2019). Par ailleurs, tous les cinémas UGC ont des équipements adaptés (boîtiers HI/VI : Hearing Impaired/Visual Impaired) permettant l'amplification du son pour les malentendants et l'audio-description pour les malvoyants.
- **En invitant l'opéra au cinéma** : avec le programme *Viva l'Opéra*, UGC propose une sélection d'œuvres lyriques et de ballets donnés sur les plus prestigieuses scènes internationales (Salzbourg, Zurich, Barcelone, Parme, etc.) et l'Opéra national de Paris, partenaire privilégié.
- **En organisant des avant-premières** : en 2019, en France, 289 films ont fait l'objet de 4 076 séances en avant-première, rapprochant les créateurs du public. En Belgique et hors festival, 40 équipes de films ont été accueillies.
- **En faisant de la salle de cinéma un lieu de vie culturelle** : pour UGC, une salle de cinéma a vocation à être un lieu ouvert aux initiatives et à toutes les expressions artistiques. Ainsi, UGC :
 - présente des expositions permanentes (fresques murales d'Abdelkader Benchamma à UGC Ciné Cité Confluence, Toxic à UGC Ciné Cité Paris 19, du Collectif AVAF à Strasbourg, du collectif Manifesto à l'UGC Ciné Cité des Halles, Arnaud Kool à Turnhout, photographies de Stefan Fefer dans le cadre d'une exposition itinérante) ou temporaires (UGC Ciné Cité Les Halles en partenariat avec le Forum des Images, UGC ARTBOX à Bruxelles)
 - Expose à l'UGC Ciné Cité Vélizy l'œuvre *Le Chat* du plasticien Claude Lévêque ;
 - invite les abonnés UGC Illimité/Unlimited à des événements dans le cadre de partenariats culturels
 - propose aux spectateurs de découvrir les arts plastiques, la danse, la musique classique et contemporaine, ou la photographie via des institutions culturelles telles que le Centre Pompidou, la Cité des sciences, le Musée du Quai Branly, le LaM de Lille ou à des événements nationaux comme la Biennale de Lille, la Fête des Lumières à Lyon, le Voyage à Nantes ou le Festival du film américain de Deauville
 - diffuse en live la cérémonie des *Magritte* du cinéma au cinéma de De Brouckère à Bruxelles,

- est partenaire du *Festival Expérience Virtual Reality et Stereopsia Europe* en Belgique.
- En partenariat avec la RTBF (télévision publique francophone), a diffusé en avant-première la série belge *Public ennemi* (saison 2) dans ses cinémas belges.

Le Groupe UGC s'attache également à rendre le cinéma accessible à tous :

- **En proposant des tarifs adaptés** et particulièrement avantageux pour certaines catégories de spectateurs (les moins de 14 ans –en France-, les moins de 26 ans –sur la plupart des cinémas UGC d'Ile de France- les membres de comités d'entreprise), pour les cinéphiles (la Carte UGC/UGC + permettant de charger 5 places de cinéma pour un tarif préférentiel, la carte UGC Illimité/Carte Unlimited)
- **En menant une politique de protection du jeune public** par la limitation de la programmation de films pouvant entraîner des troubles ou des difficultés avec la clientèle sensible (films particulièrement violents, interdits aux -16 ans), et le contrôle de la bande publicitaire précédant les films à destination du jeune public
- **En facilitant l'accès aux infrastructures** : stratégiquement UGC a toujours cherché à s'implanter dans les grandes agglomérations et quartiers en renouveau pour faciliter l'accessibilité à ses infrastructures via les services de transports collectifs (métro, tramway, RER, bus) et les modes de transports doux (vélo, marche), l'engagement d'UGC commence avant même l'implantation du cinéma puisque l'entreprise négocie systématiquement avec les opérateurs pour adapter si nécessaire le réseau de transports en commun aux horaires de fonctionnement du cinéma. Ainsi, 75 % des cinémas UGC en France sont accessibles aisément par transports en commun.

Indicateurs clés

	2018	2019
Nombre de programme par label	148 films <ul style="list-style-type: none"> - 11 Label des spectateurs UGC - 11 Découverte UGC - 18 UGC M - 25 UGC Family - 35 UGC Culte - 48 UGC Doc (406 séances dont 126 avec débat ou animation) 	France : 177 films <ul style="list-style-type: none"> - 8 Label des spectateurs UGC - 7 Découverte UGC - 18 UGC M - 26 UGC Family - 47 UGC Culte - 71 UGC Doc (48 en 2018) Belgique : 90 films <ul style="list-style-type: none"> - 9 Label des spectateurs UGC - 1 Découverte UGC - 10 UGC M - 18 Kult - 52 Mooov

	2018	2019
% VO / VF sur le total des films projetés ⁷	<p>Nombre total d'entrées France : 23 756 344 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 536 759 entrées VO soit 70% du total des entrées (dont 7 400 174 de films français et 9 136 585 de films étrangers) - (95,5 % à CC Les Halles) - 7 219 585 entrées VF soit 30 % du total des entrées (films étrangers) - (4,5 % à CC Les Halles) 	<p>Nombre total d'entrées France : 25 325 974 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 659 849 entrées VO soit 66% du total des entrées (dont 7 444 172 de films français et 9 215 677 de films étrangers) - (93 % à CC Les Halles) - 8 666 125 entrées VF soit 34 % du total des entrées (films étrangers) - (7 % à CC Les Halles)
Nombre de films en VFSTF (pour malentendants) en France	195 films (5.952 séances)	195 films (6.161 séances)
% de pré-visionnage des bandes publicitaires	100%	100%

(iii) La santé et la sécurité des personnes

a) *santé et sécurité des personnes*

La santé et la sécurité des personnes est une des préoccupations majeures pour UGC que l'on retrouve au travers de :

- **L'aménagement des salles en France** : UGC veille à rendre accessible ses salles à toute personne en situation de Handicap, aujourd'hui, 80% des complexes cinématographiques UGC sont accessibles⁸ aux personnes à mobilité réduite ; 92% le seront à l'horizon 2025. Dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), UGC a élaboré un calendrier précis pour cette mise en accessibilité de l'ensemble de son réseau en France. Un renforcement de la signalétique est effectué pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles, cognitives ou psychologiques. Au-delà des obligations réglementaires, UGC met en œuvre un système de programmation tournant au travers duquel la Direction du cinéma en collaboration avec le service programmation d'UGC, aménage l'exposition des films afin de permettre aux personnes en fauteuils d'avoir accès à toutes les œuvres diffusées. UGC a en outre choisi de se lancer dans une démarche volontaire en rendant l'ensemble du réseau accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, aveugles ou malvoyantes par:
 - Des aménagements sur les bâtiments: prolongation des mains courantes, dispositifs d'éveil à la vigilance en haut des escaliers, contrastes des nez de marche;

⁷ Données France. La notion de sous-titrage est particulière en Belgique constituée de trois communautés linguistiques. D'une manière générale, tous les films en langues autres que française ou le néerlandaise sont diffusés en VO sous-titrée bilingue sauf cas exceptionnels de films destinés au jeune public (en général avec une seconde copie). Les films en langue française sont diffusés à Bruxelles avec sous-titre en NL et les films en NL sous-titrés en Fr.

⁸ Un cinéma est accessible à partir du moment où une salle au moins du cinéma est accessible.

- Des équipements adaptés (boîtiers HI/VI (Hearing Impaired/Visual Impaired) permettant l'amplification du son pour les malentendants et l'audio-description pour les malvoyants
- Des séances hebdomadaires en VFSTF (Version Française Sous-Titrée en Français) pour le public malentendant.

En Belgique, sur 2019, on pourra relever les aménagements PMR réalisés dans les cinémas Bruxellois de Toison d'Or (dans 6 salles sur 14) et de De Brouckère (dans 6 salles sur 12).

- **La mise en place d'un registre public d'accessibilité pour chaque cinéma en France** (mais à l'exception des cinémas du groupe C2L et de Lille acquis au cours de l'exercice 2019 pour lesquels un audit est en cours) qui comprend notamment (i) le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public et (ii) l'attestation décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.
- **La réalisation des contrôles réglementaires et leurs suivis**, et notamment contrôles périodiques des installations et des équipements, contrôles des TAR, mise à jour des diagnostics amiante et énergétiques, dont le DPE, le diagnostic énergétique et le bilan GES réalisés en 2019.
- **La mise en place d'une politique de prévention des risques :**
 - Evaluation et prévention des risques professionnels (via le Document Unique d'Evaluation des Risques présent dans tous les établissements)
 - Mise en place de « l'Accueil Sécurité » pour les nouveaux embauchés
 - Formation et sensibilisation du personnel à la sécurité, notamment :
 - Sécurité incendie (exercices annuels d'évacuation, formation « manipulation des extincteurs » et « équipiers de première intervention », formations SSIAP)
 - Gestion des incivilités et prévention des Risques Psychosociaux
 - Gestes et postures (e-learning)
 - Prévention du risque électrique (préparation à l'habilitation électrique)
 - Secourisme (Certificat Sauveteur Secouriste du Travail, sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur)
 - Réalisation des nouveaux postes de travail et réhabilitation progressive des postes de travail vétustes sur des modèles ergonomiques
 - En 2011, 2015 et 2016 réalisation de diagnostics pénibilité partagé avec les CHSCT (France)
 - En 2011, signature d'un accord d'UES pour la France sur les risques psychosociaux
 - Procédures de gestion des risques, notamment :
 - Procédure en cas de détection incendie et évacuation
 - Procédure de gestion des incivilités
 - Procédures « vigilance attentat » et guide de bonnes pratiques remis à chaque membre du personnel UGC
 - Compte tenu du contexte actuel sécuritaire en France et en Belgique, la vigilance des entreprises quant au risque d'attaque armée est renforcée et une démarche permanente de sécurité est adoptée.

Elle repose sur des mesures de vigilance, de prévention et de protection et notamment par la mise en place d'un book sécurité dans chaque établissement (en partenariat avec les autorités locales)

- En France, désignation des référents contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (employeur et CSE), mise en place d'un plan d'actions 2019-2020 (procédure interne de gestion en cas d'alerte, sensibilisation des collaborateurs)

Indicateurs clés

France	2018	2019
% des établissements accessibles ⁹ aux PMR	74%	80%
% mises à jour des registres public d'accessibilité (France)	100%	86%
% du personnel formé à la gestion des bonnes pratiques à la sécurité	100%	100%

b) Protection des données à caractère personnel

Le Groupe UGC poursuit sa mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018.

A ce titre, le **Data Protection Officer (DPO)** désigné en France a étendu ses activités en Belgique avec l'aide de relais locaux.

- **Documentation (Accountability)**

La documentation mise en place pour l'entrée en vigueur du RGPD a été étoffée. Les différents supports permettant de documenter la mise en conformité, qui ont vocation à être revue de manière annuelle pour refléter les obligations réglementaires et la pratique du groupe, ont évolué notamment :

- ✓ politique cookies, mentions légales, conditions générales, mention d'informations,
- ✓ registre des finalités
- ✓ charte informatique
- ✓ registre et procédure des incidents de sécurité
- ✓ registre de réunion de sensibilisation du personnel
- ✓ registre de suivi des demandes d'exercice de droits
- ✓ les contrats des prestataires ou les sous-traitants concernant le traitement des données à caractère personnel.

- **Mesures et dispositions prises en 2019 :**

Le groupe UGC prend au sérieux les sujets de sécurité des données de ses clients et renforce très régulièrement ses dispositifs de protection face aux menaces grandissantes de la cybercriminalité, notamment en :

- ✓ mettant en place une politique de gestion de l'exercice des droits,
- ✓ sensibilisant les chargés de clientèle au traitement des données à caractère personnel,
- ✓ durcissant les mots de passe pour accéder aux comptes sur le site ugc.fr,

⁹ Un cinéma est accessible à partir du moment où une salle au moins du cinéma est accessible.

- ✓ développant des traceurs pour suivre le consentement des personnes au traitement des données de leurs données à caractère personnel,
- ✓ réalisant des audits de sécurité,

En France, les clients sont de plus en plus vigilants au traitement de leurs données à caractère personnel. Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le groupe UGC a reçu 235 demandes de gestion des droits, dont 64 demandes entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 décembre 2019. Ces nombres ne prennent pas en compte, les demandes concernant exclusivement le service des ressources humaines, ni les demandes de suppression des données liées à la résiliation de l'abonnement. Toutes ces demandes ont fait l'objet d'une réponse dans un délai d'un mois.

- **Les actions pour 2020 :**

- ✓ la mise en place d'une politique de gestion des accès et la refonte des firewalls pour renforcer la sécurité des systèmes du groupe UGC,
- ✓ la mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité,
- ✓ la mise en place d'une politique de durée de conservation du groupe UGC.

Indicateurs clés

France	2018	2019
Nombre d'incidents/failles mentionné dans le registre des incidents	Aucun	5 ¹⁰
Nombre d'incidents / failles déclarés à la CNIL	Aucun	Aucun
% des demandes de gestion des droits des personnes traitées dans les délais légaux	100%	100%

(iv) La gestion responsable des actifs immobiliers

a) gestion des actifs immobiliers et processus d'investissements

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **développement durable** :

- ✓ **En visant, quand cela est pertinent, l'obtention d'un label de performance environnementale pour les bâtiments neufs:** L'obtention d'un label de performance environnementale, quand cela est pertinent, pour les nouveaux bâtiments engage UGC à orienter ses principes de conception: choix des matériaux éco-conçus et moins émissifs, intégration d'énergies renouvelables, optimisation des besoins en eau et en énergie.

Depuis 2011, dès la phase de conception de ses projets de construction, et quand cela apparaît comme pertinent, UGC fait appel à un Bureau d'Etudes Techniques Environnemental pour la mise en place d'une démarche environnementale.

Ainsi, en 2014, UGC Ciné Cité O'Parinor à Aulnay-sous-Bois est le 1^{er} cinéma de France à obtenir une certification BREEAM « very good ». Egalement en 2014, UGC Ciné Cité Paris 19 s'inscrit

¹⁰ Les incidents concernent essentiellement l'utilisation de manière frauduleuse d'identifiant et de mots de passe de comptes ugc.fr pour l'achat de places. Après audit des cas, il n'y a pas eu de piratage des systèmes UGC et aucune violation visible du compte du client par les systèmes UGC. En conséquence, en l'absence de violation de nos systèmes et de trace de violation des données à caractère personnel du client, aucune notification n'a été déclarée à la CNIL.

dans une démarche expérimentale HQE-NF Bâtiments tertiaires en utilisant notamment la collecte des eaux de pluie pour les sanitaires. En 2015, dans le cadre de l'opération *Réinventer, Paris*, UGC a conçu et proposé un projet de cinéma « bas carbone » dont la structure est composée exclusivement de bois. En 2018, le cinéma UGC Gobelins a obtenu une certification BREEAM « very good ». Enfin en 2019, UGC Ciné Cité Vélizy s'est inscrit dans une démarche environnementale volontaire et UGC Ciné Cité Parly est en cours de certification BREEAM..

✓ **En généralisant la projection numérique:** la généralisation de la projection cinématographique s'est effectuée entre 2010 et 2012 sur la totalité du réseau, cette nouvelle technologie a permis la réduction des transports de copies et la suppression des bobines de films dont la fabrication et l'usage génèrent une forte pollution. Très impliqué dans le suivi de l'évolution des équipements de projection respectueux de l'environnement, UGC expérimente actuellement la technologie laser, plus économe en énergie, tout en veillant à satisfaire un impératif d'excellence en matière de qualité de la projection.

Indicateurs clés

France	2018	2019
% des nouveaux établissements concernés par une démarche environnementale à horizon 2022	100%	100%

b) efficacité énergétique et intensité carbone

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **réduction de l'impact environnemental de l'entreprise** :

✓ **En maîtrisant les consommations énergétiques:** pour UGC, le confort de ses spectateurs passe autant par la qualité esthétique et acoustique des salles que par la maîtrise du confort thermique, la bonne acoustique a également la vertu d'isoler efficacement les bâtiments: la qualité des matériaux phoniques utilisés a pour conséquence de renforcer l'isolation des bâtiments. Depuis 2012, UGC a systématisé la surveillance et la maîtrise en temps réel de ses consommations d'électricité grâce à un système de Gestion Technique Centralisée (GTC). En assurant une veille technologique, UGC accorde une attention particulière au renouvellement des équipements (système de chauffage, climatiseur, éclairages, lampes de projection) afin de privilégier des systèmes novateurs, plus performants et moins énergivores. Cela se traduit par:

- l'utilisation de sources d'énergie propres: alimentation par le réseau de chaleur urbaine (1) CPCU et CLIMESPACE à Paris (UGC Montparnasse / Danton / Opéra / Paris 19 / Gobelins / UGC Ciné Cité Les Halles), ENERTHERM et SCUC en Périphérie (UGC Ciné Cité La Défense / UGC Ciné Cité Créteil), implantation de pompes à chaleur;
- La mise en place d'éclairages basse consommation (LED);
- L'installation d'appareils dotés du label Energie A+++ en remplacement des réfrigérateurs du poste de vente alimentaire,

Entre 2005 et 2019, UGC a augmenté sa capacité de fauteuils de 29% quand sa consommation électrique n'augmentait que de 16%.

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **réduction de l'impact environnemental de l'entreprise** :

✓ **En valorisant les déchets:**

- Mise en place d'un système efficace de tri et de collecte sélective des déchets dès que cela est possible dans nos cinémas : achat de poubelles à plusieurs compartiments pour séparer les bouteilles en plastique des autres emballages (plus de 50% du parc équipé à ce jour), tri des cartons d'emballage, formation du personnel d'entretien, collecte par filière sélective.
- Intégration de locaux dédiés au tri des déchets dans tous les futurs cinémas.
- Quantification des déchets annuels sur l'ensemble du réseau.
- Demande de récupération et valorisation des DEEE (déchets électroniques, électriques et électroménagers) par nos fournisseurs.
- Sensibilisation du personnel des salles pour inviter les spectateurs à respecter la propreté des salles.

✓ **En réduisant les émissions de gaz à effet de serre**

- Illustration d'une action à impact environnemental positif, la carte UGC Blue : A travers son département « UGC Pro », UGC s'emploie depuis plusieurs années à sensibiliser les professionnels au développement durable notamment en offrant une alternative neutre en carbone avec la Carte UGC BLUE. La Carte UGC BLUE permet de réduire de 78% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport aux cartes papier. De plus, UGC collecte et assure le recyclage des Cartes UGC BLUE pour les valoriser dans d'autres filières ou pour la fabrication de nouvelles cartes. Enfin, UGC compense les émissions de GES associées à la production, au transport et à la fin de vie de chaque Carte UGC BLUE vendue en participant au financement de projets de lutte contre le changement climatique à travers le programme Action Carbone de GoodPlanet. Depuis 2014, UGC participe à la Semaine européenne du développement durable. Au cours de l'édition 2018, UGC a proposé gratuitement la Carte UGC BLUE au lieu de 2€ pour toute carte pré-chargée d'au moins une place de cinéma.
- Réalisation d'un bilan GES sur le périmètre UGC Ciné Cité en 2019.
- Animation des actions de réduction de l'empreinte carbone autour de 2 axes :
 - o Pour les nouveaux établissements, efficacité environnementale énergétique recherchée (voir paragraphe gestion des actifs immobiliers et processus d'investissements)
 - o Pour les établissements existants, maîtrise des consommations énergétiques (voir En maîtrisant les consommations énergétiques)

Indicateurs clés

En France	2018	2019
Indicateur de suivi de consommation électrique rapporté au fauteuil	534 kWh	523 Kwh
Indicateur de suivi de consommation énergétique (électricité –gaz – chauffage/clim urbain) rapporté au fauteuil ¹¹	629 Kwh	607 Kwh

En Belgique	2018	2019
Indicateur de suivi de consommation électrique rapporté au fauteuil ¹²	455 kWh	452 kWh
Indicateur de suivi de consommation énergétique (électricité –gaz – chauffage/clim urbain) rapporté au fauteuil ¹³	818 kWh	812 kWh

¹¹ Sont inclus dans cet indicateur en 2019 uniquement 47 cinémas (2 cinémas avec absences de données). La consommation des cinémas acquis en cours d'année a été intégrée soit au réel soit par extrapolation. La consommation de fioul d'un cinéma n'a pas pu être consolidée en 2019.

¹² Consommation énergétique rapportée au fauteuil (pour 6 cinémas pour l'électricité et 5 cinémas pour le gaz)

¹³ Consommation énergétique rapportée au fauteuil (pour 6 cinémas pour l'électricité et 5 cinémas pour le gaz).

III- Tableau de correspondance avec les exigences réglementaires

Texte de loi	Exigences réglementaires	Traitements
Décret d'application de la transposition de la Directive Européenne (n°2017-1265)	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit (contribution et adaptation)	Se reporter à la DPEF, paragraphe Efficacité énergétique et intensité carbone
	Economie circulaire	Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas de développement dans le présent rapport de gestion.
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	
	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts sur la performance économique de l'entreprise	
	Actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités, et mesures prises en faveur des personnes handicapées	Se reporter à la DPEF, paragraphe Mixité et diversité dans l'entreprise
	Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Se reporter à la DPEF dans son intégralité
Loi sur la lutte contre les fraudes du 23 octobre 2018	Lutte contre l'évasion fiscale	Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas de développement dans le présent rapport de gestion.
Loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018	Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable	